



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 18 d) et 64 de l'ordre du jour

Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale

Lettre datée du 15 décembre 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration par laquelle le Président du Turkménistan a exposé la position de son pays à la vingt-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Doubaï (Émirats arabes unis) les 1^{er} et 2 décembre 2023 (voir annexe).

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 18 d) et 64 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Aksoltan Ataeva



**Annexe à la lettre datée du 15 décembre 2023 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration du Président du Turkménistan exposant la position
de son pays à la vingt-huitième réunion de la Conférence
des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies
sur les changements climatiques**

Doubaï (Émirats arabes unis), les 1^{er} et 2 décembre 2023

Le Turkménistan considère sa participation à la vingt-huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques comme une étape majeure dans le déploiement de sa stratégie internationale de lutte contre les changements climatiques. Une part importante de cette stratégie consiste à assurer la constance et la cohérence de la mise en œuvre des initiatives proposées par notre pays depuis la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et les autres rencontres majeures, ainsi que des efforts continus du Turkménistan.

La Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, adoptée en 2012, a été le point de départ de la pleine mobilisation du Turkménistan pour le programme mondial d'action pour le climat. La ratification de l'Accord de Paris par notre pays s'est ensuite logiquement imposée. En 2019, une version révisée de la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques a été approuvée. Ce document inclusif prévoit un ensemble complet de mesures destinées à adapter presque tous les secteurs clés de l'économie et de la sphère sociale aux nouvelles conditions. On y accorde une attention particulière au secteur des carburants et de l'énergie, où des efforts considérables sont déployés pour réduire les émissions en augmentant l'utilisation du gaz associé au pétrole et en minimisant les pertes de gaz naturel pendant le transport.

État responsable, le Turkménistan est conscient qu'il est nécessaire de poursuivre une action ciblée, aux niveaux tant international que national, pour obtenir des progrès supplémentaires dans la lutte contre les changements climatiques et ses conséquences. L'un des éléments importants est la contribution de notre pays aux efforts internationaux de réduction des émissions de méthane. À la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow, le Turkménistan a exprimé son soutien à la nouvelle initiative que constituait le Pacte mondial sur le méthane et s'est dit disposé à étudier ce document de près et à participer à son application.

Tenant compte des recommandations de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et avec l'appui actif du Programme des Nations Unies pour le développement, en mai 2022, notre pays a élaboré et approuvé sa contribution déterminée au niveau national pour l'application de l'Accord de Paris sur le climat. Ce document stratégique table sur une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport aux niveaux de 2010.

Aujourd'hui, à cette tribune, le Turkménistan déclare officiellement son adhésion au Pacte mondial sur le méthane. Parallèlement, le pays poursuivra sa coopération actuelle avec les organisations internationales et les pays partenaires dans le cadre des projets et programmes existants qui prévoient des mesures pratiques afin de tenir les engagements issus du Pacte mondial sur le méthane.

Dans le cadre d'une large coopération internationale sur le règlement des questions climatiques en Asie centrale, que notre pays promeut depuis de nombreuses années, il convient d'insister sur l'importance du mémorandum d'accord signé le 13 novembre dernier entre le Ministère turkmène de la protection de l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ce mémorandum a pour objet le développement de programmes régionaux de transfert de technologies climatiques vers le Turkménistan et les pays d'Asie centrale. Nous considérons ce document comme une première étape et une base juridique importante permettant d'envisager la création au Turkménistan d'un centre régional des technologies climatiques pour l'Asie centrale dans le cadre des Nations Unies. Ainsi, l'initiative turkmène consistant à créer ce centre spécialisé pour une région comptant près de 80 millions d'habitants, dotée de ressources naturelles et d'une biodiversité uniques et, en même temps, située dans une zone associée à de forts risques environnementaux, commence à prendre forme.

Pleinement attaché à poursuivre la coopération multilatérale dans le cadre d'initiatives climatiques mondiales, le Turkménistan salue la proposition de déclaration sur le climat et la santé et considère qu'il est important de la soutenir pour confirmer notre détermination collective et notre unité sur les questions de santé dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris.

Reconnaissant l'importance exceptionnelle des effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire mondiale, le Turkménistan apporte son complet soutien à la déclaration des Émirats sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique.

Compte tenu de l'importance de la coordination entre les pouvoirs publics aux niveaux national et infranational dans la lutte contre les changements climatiques, le Turkménistan est prêt à soutenir l'initiative de la COP28 consistant à créer une coalition pour des partenariats multiniveaux de grande ambition pour l'action climatique.

Nous sommes prêts à intensifier la coopération aux niveaux régional et mondial dans les domaines de l'agriculture, de l'écologie, de l'énergie, de la finance et de la santé avec toutes les parties intéressées afin d'atteindre les objectifs de la déclaration des Émirats, en tenant compte des intérêts nationaux du Turkménistan.